

Acte de naissance
 Le quinze février mil huit cent et soixante
 de Jean
 Mourgue
 devant nous et tenue à jour de mardi de
 la commune de Rouffignac faisant les fonctions
 de l'officier public de l'état civil



à comparu guillaume mourgue marié
 habitant de la commune de Rouffignac père de l'enfant
 ci après nommé lequel a déclaré que ce jour d'hui au
 huit heures du soir au lieu de Rouffignac et de un
 enfant qui lui vient d'être né d'un sexe et mâle ou
 qui l'a été donne le prénom de Jean fils légitime
 de guillaume et magdelaine Beistelance conjoints
 demeurant au lieu de Rouffignac
 De laquelle déclaration j'ai dressé l'acte
 Cultivateur et pierre guillaumatte aussi cultivateur
 demeurants le dit Castanet dans la commune de
 Rouffignac et le dit guillaumatte de celle de Montbazillac
 témoins qui nous ont signé pour nous servir de ceux qui
 par nous se représentent avec l'impression de Mathieu
 Laffrey ont approuvé le soir